



LIGUE POUR LA LECTURE DE LA BIBLE



PLAN DE PROTECTION COVID-19 – Formations printemps 2021

Les formations moniteurs JS et chefs de camp JS auront lieu dans un format hybride (présentiel et distanciel).

Ce concept de protection définit les mesures à suivre lors des activités en présentiel afin de respecter les recommandations de l'OFSP et les décisions des autorités cantonales et fédérales, et permettre le bon déroulement des formations.

Mesures générales

Participation

- Les formations sont limitées à 15 participant.e.s et se déroulent à l'extérieur.
- Coordonnées pour la traçabilité : toutes les personnes qui participent ou encadrent les formations doivent fournir leurs données de contact. Celles-ci peuvent être demandées par le service cantonal compétent aux fins d'identification et d'information des personnes présumées infectées.
- Les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée moins de dix jours avant l'activité, ne participent pas à la formation.

Mesures d'hygiène

- Respecter en tout temps les règles d'hygiène et les gestes barrières
- Se laver régulièrement les mains (savon et gel désinfectant mis à disposition par l'association)
- Distanciation sociale (1,5 mètres)
- Port du masque obligatoire à l'intérieur dès l'âge de 12 ans.
- Port du masque obligatoire dès l'âge de 12 ans à l'extérieur si les distances ne sont pas respectées.

Activités

- Privilégier des groupes stables de participant.e.s et d'encadrant.e.s
- Les activités se déroulent à l'extérieur.
- Chacun apporte son propre repas, ses couverts et sa gourde.
- Aucun aliment n'est proposé en libre-service.
- Une attention accrue est portée au nettoyage et au rangement du matériel. Le passage du matériel entre différentes mains est à éviter en dehors des activités sportives.

Procédure

- Suivre une procédure en cas de symptômes de maladie
- Le directeur de la formation est responsable de l'application des mesures de sécurité et du plan de protection rédigé par la Ligue.

Symptômes du COVID-19

- Douleurs musculaires
- Fièvre, sensation de fièvre
- Insuffisance respiratoire
- Maux de gorge
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût
- Toux (toux sèche irritante)

Plus rarement :

- Conjonctivite
- Maux de tête
- Rhume
- Symptômes gastro-intestinaux

Médecin de garde 0848 133 133 en cas de suspicion d'infection.

Procédure en cas de suspicion d'un cas de COVID-19

Les cas suspects doivent être pris au sérieux. L'« auto-évaluation coronavirus » de l'OFSP peut par exemple représenter un soutien sommaire pour l'évaluation de cas suspects. <https://ofsp-coronavirus.ch/check/>

En cas de symptômes :

1. Isoler la personne malade et lui mettre un masque (un lieu définit d'avance).
2. Appeler les parents pour venir le chercher, leur demander de faire un contrôle médical dès le retour à la maison et de tenir informé le directeur de la formation.
3. Un seul encadrant s'occupe de la personne isolée et porte un masque et des gants. Il reste également isolé du groupe dans la mesure du possible jusqu'à l'avis du médecin.
4. Si c'est un encadrant qui est malade, le renvoyer chez lui, lui demander de faire un contrôle médical et tenir informé le directeur de la formation.
5. Le directeur de la formation informe immédiatement par téléphone ou par email le secrétariat de la Ligue qu'un participant ou encadrant est rentré chez lui ou qu'il est malade.
6. Le secrétariat de la Ligue recontactera si nécessaire le parent ou l'encadrant dans les 24h pour connaître le diagnostic.

Si le cas COVID-19 est confirmé positif, dispositions à suivre :

1. Le directeur de la formation doit informer la direction de la Ligue sans délai.
2. L'information aux parents se fera par le secrétariat de la Ligue, en fonction des directives reçues du médecin.
3. Le service cantonal demandera les données de contact, et, en principe, contactera chaque participant et encadrant pour donner des informations et instructions.